

Regroupement familial sur place

Par Kalbous, le 20/07/2020 à 00:22

Bonjour

Je suis algérien j'ai un certificat de résidence de 10 ans ,ma copine algerienne sans papier sa fais 3 ans qu'elle est en france ,on as un enfant né le mois de mars 2020,on es pas marié,est-ce que elle peux demander un titre de séjour !si oui quelle catégorie !je suis en CDI depuis 5 ans ,jai un logement de 63 Mt ,elle es déclaré avec moi a la caf. Est-ce qu'on as le droit de faire une demande de regroupement familial sur place !

Merci pour vos réponses.

Par amajuris, le 20/07/2020 à 09:49

bonjour,

la procédure de regroupement familial s'applique aux couples mariés.

voir ce lien:

https://www.service-

public.fr/particuliers/vosdroits/F11167#:~:text=Oui%2C%20I'%C3%A9poux(se,s%C3%A9jour%20d'%20

salutations